

SORHOGECO

SOCIETE RHODANIENNE DE GESTION ET DE COMPTABILITE

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

42 CHEMIN DU MOULIN CARRON – BAT. A1 69130 ECULLY

SAS AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS – SIRET 404 971 830 000 33

Tél. 04 37 65 37 57 Fax. 04 37 65 37 58 contact@sorhogeco.com

Association Maison Familiale Rurale d'Annecy

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

exercice clos le 31 décembre 2025

Association Maison Familiale Rurale d'Annecy

Siège social : 70 Route du Périmètre – 74940 ANNECY LE VIEUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Familiale Rurale d'Annecy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents appelés à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 19 mars 2026


SORHOGECO
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
42 Chemin du Moulin Carron Bât B2
69130 Ecully
Sorhogeco S.A.S.
Commissaire aux Comptes
Tel. : 04 37 65 37 57
contact@sorhogeco.com
Siret 404 971 830 00025

ANNEXE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ ■ ■

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 706	1 706		74
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	53 922	53 176	746	974
Constructions	3 094 678	2 320 641	774 037	475 916
Installations techniques, matériel et outillage industriels	96 079	76 136	19 944	21 080
Immobilisations corporelles en cours	28 673		28 673	86 240
Autres	496 054	469 406	26 648	36 989
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	13 677		13 677	13 279
Prêts				
Autres	1 251		1 251	1 251
TOTAL I	3 786 040	2 921 064	864 976	635 804
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	2 044		2 044	4 828
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	231 359	3 915	227 444	265 449
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	228 940		228 940	229 865
Valeurs mobilières de placement	230 000		230 000	80 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	447 102		447 102	427 471
Charges constatées d'avance	63 688		63 688	27 801
TOTAL II	1 203 132	3 915	1 199 217	1 035 413
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	4 989 172	2 924 979	2 064 193	1 671 217

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	922 608	1 086 273
Excédent ou déficit de l'exercice	(144 858)	(163 665)
Situation nette (sous total)	777 750	922 608
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	510 258	209 558
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 288 008	1 132 167
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	53 004	39 524
TOTAL III	53 004	39 524
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	293 353	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 688	154 132
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	187 553	188 637
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	91 272	103 398
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	42 314	53 360
TOTAL IV	723 181	499 527
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	2 064 193	1 671 217

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	16 405	18 320
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 492 946	1 619 308
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	381 027	391 448
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		250
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	760	79 950
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	77 492	8 016
TOTAL I	1 968 630	2 117 292
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	577 070	704 576
Aides financières	4 152	6 362
Impôts, taxes et versements assimilés	27 502	28 952
Salaires et traitements	1 013 031	1 100 955
Charges sociales	367 774	397 360
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	98 042	84 338
Dotations aux provisions	2 600	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	27 170	1 655
TOTAL II	2 117 340	2 324 197
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(148 710)	(206 906)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	398	
Autres intérêts et produits assimilés	9 465	14 646
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	9 864	14 646
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	5 423	17
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	5 423	17
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	4 441	14 629

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	(144 269)	(192 277)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		17 700
Sur opérations en capital		27 253
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		44 953
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		7 692
Sur opérations en capital		7 481
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		15 173
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		29 780
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	589	1 168
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 978 494	2 176 890
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 123 352	2 340 555
EXCEDENT OU DEFICIT	(144 858)	(163 665)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		454
TOTAL		454
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		(454)
Personnel bénévole		
TOTAL		(454)

MFR D'ANNECY

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

I. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

La Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation d'ANNECY est une association de caractère familial, régie par la loi du 1er juillet 1901.

Sa durée est illimitée. Son siège social est établi 70, route du Périmètre – Annecy-Le-Vieux – 74940 ANNECY.

L'association a pour but :

- de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant la Maison Familiale Rurale ;
- d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison familiale Rurale ;
- de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial.

L'activité de formation conduite par l'association pourra s'exercer dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue.

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas et d'hébergement dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

L'association adopte pour la création et le fonctionnement de la Maison Familiale Rurale les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et en particulier :

- la répartition des adolescents(es) en groupes restreints ;
- l'alternance du temps de formation des adolescents(es) dans le milieu professionnel, la famille et dans la Maison Familiale Rurale ;
- l'accueil des adolescents(es) en internat comme partie intégrante de la formation et du projet éducatif à la Maison Familiale Rurale.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

La MFR propose des formations de 2nde Générale et Technologique, BAC TECHNO STAV en milieu rural, BTS Tourisme, CPJEPS « animateur d'activité et de vie quotidienne », Move Pro Europe, Bachelor « événementiel, marketing et tourisme durable », DEAS (Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant), ADVF (Assistant de Vie aux Familles, pour des jeunes en formation de type « initiale scolaire », ou alternants en apprentissage, ainsi que des jeunes et adultes stagiaires de la Formation Continue.

La MFR accompagne également des bénéficiaires de VAE.

L'hébergement des internes est assuré par la MFR, qui gère à titre complémentaire des locations occasionnelles des bâtiments au profit de particuliers ou de groupes (colonies de vacances, etc...)

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les locaux sont répartis sur une superficie de 2 686 M², dont 1 680 M² affectés à l'enseignement dont les salles de cours, et informatique, ainsi que des ateliers équipés en outillages, et espaces verts pédagogiques.

La MFR s'appuie sur un effectif de 28.43 équivalents temps pleins dont 21.26 directement affectés à l'enseignement et l'encadrement des apprenants.

La MFR est partenaire de la Région AURA, du Département de Haute-Savoie, et des entreprises et collectivités qui financent l'activité de la MFR, et accueillent les apprenant en milieu professionnel.

II. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Note sur le nouveau règlement publié par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

Le règlement ANC 2022-06, complété par le règlement ANC 2023-03, s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2025 et entraîne un changement de méthode comptable. Des informations plus détaillées sont indiquées dans la partie Règles et Méthodes Comptables de la présente annexe.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE COMPTABLE

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration des états financiers 2025, l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

IV. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31/12/2025 à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les montants sont exprimés en euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 27/03/2026 par le Conseil d'administration.

2. METHODE GENERALE

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le changement de méthode lié à la première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 présente un impact significatif sur les éléments suivants :

- La nouvelle définition du résultat exceptionnel implique les modifications suivantes :

* Les pénalités, amendes, charges et produits sur exercices antérieurs sont reclassés en résultat d'exploitation.

* Les comptes de produits de cession d'immobilisation et valeurs nettes comptables des actifs cédés apparaissent désormais en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon la nature des immobilisations cédées.

* Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat sont reclassées en résultat d'exploitation.

- La suppression de la technique du transfert de charges implique les modifications suivantes :

- * Les refacturations de remboursement divers sont désormais comptabilisées en comptes de ventes,
- * Les sommes perçues en atténuation de charges de personnel sont désormais comptabilisées en moins du poste Cotisations sociales,
- * Les aides à l'emploi sont désormais comptabilisées en comptes de subventions,
- * Les indemnités d'assurance sont désormais comptabilisées en autres produits d'exploitations

3. NOTES CONCERNANT LES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le règlement n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a été appliquée ; l'approche par composants est systématiquement appliquée pour les constructions.

3.2. METHODE D'AMORTISSEMENT

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie :

- | | |
|---|---------------|
| - Constructions, | 40 ans |
| - Agencements et installations, Outillages, Véhicules | de 5 à 15 ans |
| - Mobilier et Matériel de bureau et informatique | de 3 à 5 ans |

3.3. STOCKS

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

3.4. CREANCES

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU PASSIF DU BILAN

4.1. FONDS PROPRES

Les fonds propres font l'objet d'une présentation dans un tableau défini par l'article 431-5 du règlement n° 2018-06 qui se substitue aux informations demandées par l'article 833-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

4.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère stable destinées au financement des investissements nécessaires aux activités de l'association.

Une reprise est effectuée à chaque clôture au compte de résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens financés.

4.3. PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

Une provision sur charges a été constituée afin de couvrir un risque de rectification de cotisations salariales évalué à 10 881 €.

4.4. INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE

La convention collective de l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière. Celle-ci est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salariés présent à la clôture de l'exercice, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements calculés sont intégralement comptabilisés.

4.5. FONDS DEDIES

Les montants portés en fonds dédiés correspondent à des ressources dédiées à des projets définis et que ne sont pas totalement utilisées à la clôture de l'exercice.

5. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. COTISATIONS

Les cotisations perçues par l'association sont sans contrepartie et inscrites dans la rubrique prévue par le règlement ANC n° 2018-06 sur la base d'un appel à cotisation qui constitue le fait générateur de la comptabilisation en produits.

5.2. CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Le détail des concours publics et des subventions reçues au cours de l'exercice sont portés dans un tableau annexe.

5.3. LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La participation des membres bénévoles au fonctionnement et aux activités de la MFR est encadrée par le règlement intérieur de la MFR qui fixe à l'article 2 les principes de fonctionnement : « *l'association est formée de membres qui s'engagent à participer activement à la marche de la Maison Familiale Rurale et porte le souci du développement de la Maison Familiale Rurale et de la participation active des familles à la vie de l'association...* ».

Sur cette base, la MFR ne recense pas les contributions volontaires de bénévoles en « temps d'activité ».

La Maison Familiale ne bénéficie pas de mise à disposition de biens ou de personnes à titre gratuit.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. INFORMATIONS RELATIVE AU REGIME FISCAL

La MFR est assujettie à la TVA et à l'Impôt sur les Sociétés, pour les valeurs issues de son activité accessoire de location de locaux et prestations annexes à son objet social éducatif.

Sur 2025, le CA fiscalisable est de 216 455 €, et le résultat : déficit 19 720 euro (reporté sur les déficits antérieurs).

6.2. INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants de l'association exercent leurs fonctions bénévolement.

6.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

6.3.1. ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS

Néant.

6.3.2. ENGAGEMENT EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

Néant

6.4. EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PAR CATEGORIE

<i>Effectif Moyen Cadre</i>	<i>19.20</i>
<i>Effectif Moyen Employés</i>	<i>9.23</i>
<i>Dont Apprenti</i>	<i>0</i>

MFR ANNECY

TABLEAU I : Ressources de l'organisme				
ORIGINE DES FONDS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %

I - Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés, et des particuliers				
Entreprises	108	9%	127	9%
Etat, Collectivités locales, étab.pub	89	8%	125	9%
Entreprises : via OPCO	705	60%	825	61%
Particuliers	266	23%	266	20%
Sous total I	1 168	100%	1 343	100%

II - Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes	41	12%	37	10%
Etat	257	74%	287	77%
Régions	48	14%	48	13%
Autres collectivités territoriales	-	0%	1	0%
Sous total II	346	100%	373	100%
Autres organismes de formation	-	0%	4	33%
Autres ressources	7	100%	8	67%
Sous total III	7	100%	12	100%
Total des ressources	1 521	100%	1 728	100%

TABLEAU II : Décomposition des actions de formation par finalité				
FINALITE DES ACTIONS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes (1)	1 521	100%	1 728	100%
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)				
Insertion sociale				
Total	1 521	100%	1 728	100%

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	1 086 273	(163 665)			922 608
Excédent ou déficit de l'exercice	(163 665)	163 665			
Situation nette	922 608				922 608
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	209 558		300 700		510 258
Provisions réglementées					
TOTAL	1 132 167		300 700		1 432 867

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT CONTRIBUTIONS

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionne ment	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuites de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL					

Provisions Inscrites au Bilan

M.F.R. d'Annecy le Vieux

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	39 524	2 600		42 124
		10 881		10 881
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	39 524	13 481		53 005

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	1 636	3 039		3 915
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	1 636	3 039		3 915

TOTAL GÉNÉRAL	41 160	16 520		56 920
----------------------	---------------	---------------	--	---------------

Immobilisations

M.F.R. d'Annecy le Vieux

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	2 194		
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 194		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	53 922		
Constructions sur sol propre	2 089 726		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	655 711		720 071
Installations techniques et outillage industriel	87 435		8 645
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	80 424		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	268 611		9 193
Emballages récupérables et divers	221 655		
Immobilisations corporelles en cours	86 240		28 673
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	3 543 723		766 582
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	13 279		398
Prêts et autres immobilisations financières	1 251		
TOTAL immobilisations financières :	14 530		398
TOTAL GÉNÉRAL	3 560 447		766 980

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		488	1 706	
TOTAL immobilisations incorporelles :		488	1 706	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			53 922	
Constructions sur sol propre			2 089 726	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales		370 830	1 004 952	
Install. techn., matériel et out. industriels			96 079	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport		721	79 703	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		65 227	212 576	
Emballages récupérables et divers		17 881	203 774	
Immobilisations corporelles en cours		86 240	28 673	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		540 899	3 769 406	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			13 677	
Prêts et autres immo. financières			1 251	
TOTAL immobilisations financières :			14 928	
TOTAL GÉNÉRAL		541 387	3 786 040	

Amortissements

M.F.R. d'Annecy le Vieux

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	2 120	74	488	1 706
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 120	74	488	1 706
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	52 948	228		53 176
Constructions sur sol propre	1 891 970	12 296		1 904 266
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	377 550	53 516	14 692	416 374
Installations techn. et outillage industriel	66 354	9 781		76 136
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	80 424		721	79 703
Mat. de bureau, informatique et mobil.	453 277	19 108	82 682	389 702
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 922 524	94 929	98 095	2 919 358
TOTAL GÉNÉRAL	2 924 643	95 003	98 583	2 921 064

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	74		
TOTAL immobilisations incorporelles :	74		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	228		
Constructions sur sol propre	12 296		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	53 516		
Installations techniques et outillage industriel	9 781		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	19 108		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	94 929		
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL	95 003		
----------------------	---------------	--	--

Produits à Recevoir

M.F.R. d'Annecy le Vieux

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	9 390 40 388 52 577 1 100
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	103 455

Charges à Payer

M.F.R. d'Annecy le Vieux

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	581
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 001
Dettes fiscales et sociales	35 726
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	5 552
TOTAL	52 859

Charges et Produits Constatés d'Avance

M.F.R. d'Annecy le Vieux

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	63 688	42 314
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	63 688	42 314

État des Échéances des Créances et Dettes

M.F.R. d'Annecy le Vieux

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 251		1 251
TOTAL de l'actif immobilisé :	1 251		1 251
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	3 915		3 915
Autres créances clients	201 483	201 483	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 297	8 297	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	26 030	26 030	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	40 388	40 388	
Groupe et associés	100 000	100 000	
Débiteurs divers	53 677	53 677	
TOTAL de l'actif circulant :	433 789	429 874	3 915
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	63 688	63 688	

TOTAL GÉNÉRAL	498 728	493 562	5 166
----------------------	----------------	----------------	--------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	286 550	835	64 717	220 998
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	108 139	108 139		
Personnel et comptes rattachés	27 753	27 753		
Sécurité sociale et autres organismes	76 794	76 794		
Impôts sur les bénéfices	589	589		
Taxe sur la valeur ajoutée	25 465	25 465		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	56 953	56 953		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	24 778	24 778		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	42 314	42 314		

TOTAL GÉNÉRAL	649 335	363 620	64 717	220 998
----------------------	----------------	----------------	---------------	----------------